

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 NOVEMBRE 2025**

Date de la convocation : 5 novembre 2025

transmise le : 5 novembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Christiane SAEMANN, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Madame Mélanie GRATHWOHL, Madame Laëtitia GRASSER qui donne pouvoir à Madame Sylvia ECKERT, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Grégory GANTER, Monsieur Alexandre WINTER.

Etaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Christiane SAEMANN

2025-095 Modification des limites territoriales dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM avec extension sur BRUMATH, ECKWERSHEIM, KURTZENHOUSE et REICHSTETT

Monsieur le Maire expose que, par lettre en date du 21 octobre 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace et conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime :

« La commission intercommunale d'aménagement foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du conseil municipal, les modifications des limites territoriales, en application de l'article R.123-18, de la commune de HOERDT avec les communes de BIETLENHEIM et GEUDERTHEIM telles qu'elles sont représentées par un trait de couleur sur les plans annexés, à savoir :

- La commune de HOERDT cède 965,10 ares à la commune de GEUDERTHEIM, tel que sur les plans joints.
- La commune de HOERDT reçoit 965,10 ares des communes de BIETLENHEIM et GEUDERTHEIM, tel que sur les plans joints.

Après avoir pris connaissance du projet des nouvelles limites territoriales proposés par la commission intercommunale d'aménagement foncier de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les modifications apportées aux limites territoriales de la commune de HOERDT avec les communes de, BIETLENHEIM et GEUDERTHEIM, telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;
- Demande, au préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L.123-5 du Code rural et de la pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément aux plans susvisés.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 17.11.25
 Publié le 17.11.25
 Transmis à la Préfecture le 17.11.25
 Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
 Christiane SAEMANN

Le Maire
 Denis RIEDINGER



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Proposition de changement de limite intercommunale
BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - HOERDT
KURTZENHOUSE - WEYERSHEIM

Planche 1/4

Echelle 1/5000



GEUDERTHEIM

HOERDT

COMMUNE	DONNE (ares)	RECOIT (ares)	SOLDE
BIETLENHEIM	1833,63	1833,63	0,00
GEUDERTHEIM	1921,72	1921,72	0,00
HOERDT	965,10	965,10	0,00
KURTZENHOUSE	794,09	794,09	0,00
WEYERSHEIM	364,07	364,07	0,00

Légende :		
—	Périmètre Aménagement Foncier	
···×	Ancienne limite Intercommunale	
·····	Nouvelle limite intercommunale	
■	Surface reçue par Bietlenheim	
■	Surface reçue par Geudertheim	
■	Surface reçue par Kurtzenhouse	



LAMBERT - Géomètres-Experts
 BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - MOLSHEIM
www.lambert-geometre.fr

SARRE UNION - 67260 - 33, rue de Phalsbourg - 03.88.00.21.21 - sarre-union@lambert-geometre.fr

Réf. n°	37500		
Plan n°	Limite Interco	Surface reçue par Weyersheim	
Par :	LC	Accusé de réception en préfecture	
Le :	067-216702050-20251112-2025-095-DE	Date de télétransmission : 02/05/2025 à 17:11:20	Perdi
			Date de réception préfecture : 17/11/2025

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Proposition de changement de limite intercommunale
BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - HOERDT
KURTZENHOUSE - WEYERSHEIM

Planche 2/4

Echelle 1/5000



HOERDT

WEYERSHEIM

- Légende :
- Périmètre Aménagement Foncier
 - ×— Ancienne limite intercommunale
 - Nouvelle limite intercommunale
 - Surface reçue par Bielenheim
 - Surface reçue par Geudertheim
 - Surface reçue par Kurtzenhouse

COMMUNE	DONNE (ares)	RECOIT (ares)	SOLDE
BIETLENHEIM	1833,63	1833,63	0,00
GEUDERTHEIM	1921,72	1921,72	0,00
HOERDT	965,10	965,10	0,00
KURTZENHOUSE	794,09	794,09	0,00
WEYERSHEIM	364,07	364,07	0,00

LAMBERT - Géomètres-Experts
 BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - MOLSHEIM
www.lambert-geometre.fr



SARRE UNION - 67260 - 33. rue de Phalsbourg - 03.88.00.21.21 - sarre-union@lambert-geometre.fr

Réf. n° 37500
 Plan n° Limite Interco Surface reçue par Weyersheim
 Par : LC Accusé de réception en préfecture
 Le : 02/06/2025 067-216702050-20251112-2025-095-DE
 Date de télétransmission : 17/11/2025
 Date de réception préfecture : 17/11/2025

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Proposition de changement de limite intercommunale
BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - HOERDT
KURTZENHOUSE - WEYERSHEIM

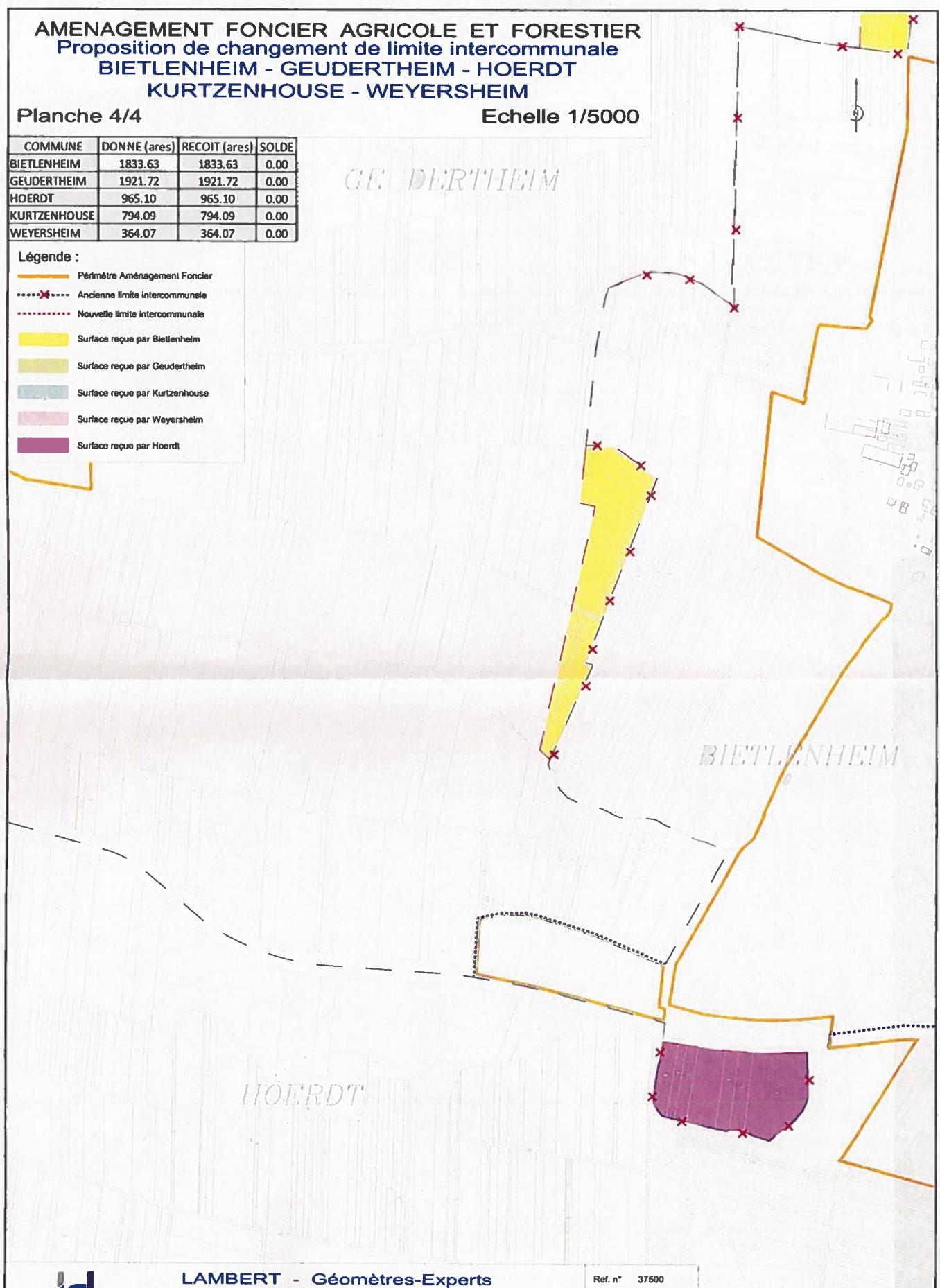
Planche 4/4

Echelle 1/5000

COMMUNE	DONNE (ares)	RECOIT (ares)	SOLDE
BIETLENHEIM	1833.63	1833.63	0.00
GEUDERTHEIM	1921.72	1921.72	0.00
HOERDT	965.10	965.10	0.00
KURTZENHOUSE	794.09	794.09	0.00
WEYERSHEIM	364.07	364.07	0.00

Légende :

- Périmètre Aménagement Foncier
- x----- Ancienne limite intercommunale
- Nouvelle limite intercommunale
- Yellow Surface reçue par Bietlenheim
- Light Green Surface reçue par Geudertheim
- Blue Surface reçue par Kurtzenhouse
- Pink Surface reçue par Weyersheim
- Magenta Surface reçue par Hoerdt



LAMBERT - Géomètres-Experts
 BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - MOLSHEIM
www.lambert-geometre.fr

SARRE UNION - 67260 - 33, rue de Phalsbourg - 03.88.00.21.21 - sarre-union@lambert-geometre.fr

Ref. n° 37500
 Plan n° Limite-Interco
 Par : LC Accusé de réception en préfecture
 Le : 02/05/2025 067-216702050-20251112-2025-095-DE
 Date de télétransmission : 17/11/2025
 Date de réception préfecture : 17/11/2025